

Militer sous la dictature

Entretien avec Zakia Dhifaoui* (mai 2010)

Professeure d'histoire-géographie au lycée secondaire de Kairouan, j'exerce comme enseignante depuis 1994.

J'ai participé avec un groupe de militants de mon parti à la fondation du journal *Mouatinoun*, qui s'exprime au nom du Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés. J'y ai contribué de façon régulière depuis la région de Kairouan, depuis sa fondation en janvier 2007. Ces activités journalistiques ont été à la source de bien des ennuis : le siège de mon domicile s'est intensifié de même que la filature rapprochée de la police politique en civil, depuis la parution du journal *Mouatinoun* et la publication de mes écrits dans cette presse.

J'écris des informations, des articles de presse, j'assure la couverture des activités des droits de l'Homme, politiques et associatives.

Et en tant qu'écrivaine aussi, j'écris des nouvelles dans *Mouatinoun*. Les nouvelles ont pour sujet des questions sociales et politiques sensibles.

Ces écrits m'ont causé bien des ennuis, mais mon travail, en tant qu'enseignante, m'empêche de me déplacer pour couvrir les événements de manière permanente. Mes activités s'intensifient donc lors des congés.

J'ai saisi évidemment l'occasion des congés d'été de 2008, pour rejoindre le bassin minier, afin de couvrir pour le journal et de réaliser des entretiens, avec les familles des prisonniers du bassin minier, qui avaient été emprisonnés à cause de leur mouvement de protestation contre leur situation sociale et pour leur revendication d'un emploi. Ma visite à Redeyef a coïncidé le 27 juillet 2008 avec une manifestation féminine organisée par les femmes du bassin minier pour exiger la libération des détenus.

En tant que journaliste, j'ai couvert la manifestation, et la police politique a encerclé ensuite le domicile de Djomaa Hajji, l'épouse de Adnane Hajji, dirigeant du mouvement de protestation de la ville de Redeyef, domicile où je me trouvais alors.

Mon arrestation a eu lieu le 27 juillet au domicile de madame Djomaa Hajji et j'ai été condamnée à huit mois en première instance. En appel, la condamnation a été ramenée à quatre mois et demi. J'en ai effectué trois mois et demi à la prison civile de Gafsa.

J'en suis sortie le 5 novembre 2008, en liberté conditionnelle. Je suis passée de la petite prison à la grande prison, puisque je me suis trouvée visée par un décret du ministre de l'Education, qui expliquait que mon nom avait été radié des listes des enseignants du secondaire. Je me suis trouvée confrontée au chômage et à la famine.

J'ai tenté de travailler dans une radio, mais le résultat c'est que j'ai été en butte au siège intense d'un groupe d'une trentaine de personnes en civil au bas mot. Ils me suivent, m'arrêtent quand ils le veulent. Ils m'emmènent dans les postes de la Sûreté. Je suis fouillée de façon extrêmement humiliante. J'ai même été déshabillée, mise complètement à nu, y compris mes sous vêtements qui m'ont été enlevés au poste Charles de Gaulle de la capitale. En raison de tout cela, j'ai été obligée de quitter mon travail à la radio en avril 2009. Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, je souffre du chômage d'une manière inhabituelle dans la mesure où ma situation n'est pas bonne, même mon état de santé n'est pas bon. J'ai besoin de soins et d'assistance pour garantir ma dignité.

J'ai voulu porter plainte au Tribunal administratif contre cette décision de radiation arbitraire qui n'a pas respecté les voies légales, puisque cette décision émane du ministre de

l'Education sans aucune justification devant le conseil de discipline, comme le prévoit le règlement de la fonction publique.

Le tribunal administratif m'a demandé dernièrement un exemplaire du jugement prononcé contre moi, mais la Cour d'Appel de Gafsa ne m'a pas fourni ce que me demandait le tribunal administratif et j'ai été contrainte de faire une grève de la faim d'un jour le 8 mars 2010. J'ai fait cette grève bien sûr. Les autorités n'ont toujours pas apporté de réponse sinon en fermant ma page sur le réseau social *Facebook*. Et mon nom a fait partie des listes de noms interdits du net.

Ce que j'exige des autorités tunisiennes :

Qu'elles règlent les questions sociales, qu'elles traitent les opposants et leurs contradicteurs par le dialogue ;

Qu'elles ne recourent pas à une politique de répression ;

Qu'elles ne recourent pas à des solutions judiciaires, pour régler leurs comptes avec leurs opposants ;

Qu'elles ne recourent pas à l'emprisonnement de leur contradicteurs ;

Qu'elles ne recourent pas à des sévices à leur encontre ;

Qu'elles ne recourent pas à cette politique de représailles ;

Que les autorités tunisiennes reviennent sur leurs positions vis-à-vis des prisonniers du bassin minier de façon générale, ceux-là même qui ont demandé un emploi pour leurs enfants qui ont rejoint les listes des licenciés, des affamés ;

Que les autorités tunisiennes apportent le plus rapidement possible une solution définitive à la question du bassin minier qui restitue aux prisonniers du bassin minier leur dignité, et qu'elles donnent satisfaction aux revendications qui avaient été à la base du mouvement du bassin minier.

Propos enregistrés, en arabe, le 20 mai 2010 par Alain Baron au local du FDTL. Traduction de l'arabe par Luiza Toscane.

* Zakia Dhifaoui est enseignante de SVT à Kairouan et journaliste au journal du FDTL (parti à l'époque associé à l'Internationale socialiste), qui a pris depuis 2011 le nom d'Ettakatol et est devenu la section tunisienne de cette internationale.

Membre de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) et de l'Association de lutte contre la torture en Tunisie (ALTT), elle est emprisonnée suite à sa participation à une manifestation à Redeyef le 27 juillet 2008, où elle était venue pour faire une interview. Zakia Dhifaoui a été victime en prison de harcèlement sexuel.

Radiée de l'enseignement suite à son incarcération, elle déclare, à l'occasion de l'entretien du 20 mai avec Solidaires, être décidée à faire une grève de la faim jusqu'à la mort si elle n'est pas réintégrée dans l'enseignement.

On trouve de nombreuses pages la concernant sur Internet, dont notamment :

<http://www.fidh.org/Condamnation-de-Mme-Zakia-Dhifaoui-a-huit-mois->

<http://nawaat.org/portail/2008/09/15/tunisie-zakia-dhifaoui-appel-des-femmes-de-france/>

Zakia Dhifaoui publie par ailleurs des textes en ligne des textes littéraires

<http://matarmatar.net/vb/t2490/>